



Besoin de services professionnels centrés sur les TÂCHES (SPTS)

Le présent marché est passé pour le compte de: **Ressources Naturelles Canada (RNCan)**

Il est ouvert **seulement** aux **titulaires d'un arrangement en matière d'approvisionnement sous E60ZN-18TSPS** qui sont qualifiés pour le Palier 1 (= \$0-\$3.75M) pour la catégorie suivante: Spécialiste des coûts Financiers pour les Biens Immobiliers - Sénior

Les entreprises suivantes ont été invitées à présenter une proposition :

Cistel Technology Inc.
Colliers Project Leaders Inc.
Colliers Project Leaders Inc., Tiree Facility Solutions Inc. in Joint Venture
Deloitte Inc.
Ernst & Young LLP
Goss Gilroy Inc.
KPMG LLP
Landsdowne Technologies Inc.
p2i Strategies Ltd.
Peter J. Kindree Architect
QMR Staffing Solutions Incorporated
Rider Levett Bucknall (Canada) Ltd.
Samson & Associés CPA/Consultation Inc.
The AIM Group Inc.
Tiree Facility Solutions Inc.

Description du besoin :

Le ministère des Ressources Naturelles requiert les services d'une entreprise afin de définir une gouvernance , un modèle économique, des processus, des normes de performance et rapports, un cadre financier, un cadre de gestion de projet et des stratégies relatives aux biens immobiliers, qui permettront à RNCan d'assumer son rôle de propriétaire investisseur prudent, gérer les risques liés aux biens immobiliers et réaliser sa vision.

Niveau de sécurité :

Les exigences en matière de sécurité suivantes, LVERS et clause, fournies par le [programme de Sécurité des Contrats](#), s'appliquent et font partie du contrat :

Exigences en matière de sécurité pour entrepreneur canadien : Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité commune des Services professionnels centralisés #23 - dossier Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes ou de l'arrangement en matière d'approvisionnement, une cote de sécurité d'installation valable au niveau **secret**, ainsi qu'une cote de protection des documents approuvée au niveau **secret**, délivrées par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens protégés/classifiés, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent tous détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau **fiabilité**, **confidentiel** ou **secret** tel que requis, délivrée ou approuvée par la DSIC/TPSGC
3. L'entrepreneur ne doit pas utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données et(ou) de production au niveau protégés/classifiés tant



que la DSIC/TPSGC ne lui en aura pas donné l'autorisation par écrit. Lorsque cette autorisation aura été délivrée, ces tâches pourront être exécutées jusqu'au niveau **secret**

4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité ne doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC/TPSGC
5. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 1. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe
 2. du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition)

Pour plus de renseignements sur les enquêtes de sécurité et les clauses de sécurité concernant le personnel et l'organisation, les soumissionnaires devraient consulter le site web du [programme de sécurité industrielle \(PSI\)](#) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Accords commerciaux qui s'appliquent :

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'accord de libre-échange Canadien (ALEC)

Documents associés :

Tel que publié sur Achatsetventes.gc.ca

Durée du contrat proposée :

La période du contrat proposée sera de la date de l'attribution au **31 mars 2020.**

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus deux (2) périodes supplémentaires de six (6) mois chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins trois (3) jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

Niveau estimé de l'effort :

Le niveau d'effort estimé pour ce contrat est de **100 jours**

Numéro de dossier : **NRCAN-5000049385**
Autorité contractante : **Kaeli McCarthy**
N° de téléphone : **(343) 292-6693**
Courriel: **Kaeli.McCarthy@canada.ca**

REMARQUE : La méthode d'approvisionnement des services professionnels centrés sur les tâches et solutions (SPTS) est mise à jour chaque trimestre. Si vous désirez savoir comment vous pouvez devenir un « titulaire d'AA qualifié », veuillez communiquer avec SPTS.TSPS@TPSGC-PWGSC.GC.CA